



Association Fribourgeoise des Professeurs
de l'Enseignement Secondaire Supérieur

Verein der Freiburger Mittelschullehrer

Bulletin d'information annuel

2015

Jährliches Mitteilungsblatt

Sommaire / Inhalt	page / seite
Comité et délégations — Komitee und Delegationen	1
Mot du Président — Der Präsident hat das Wort	2-9
Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 juin 2014	10-18
Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 19 mai 2015	19-23
Nouvelles de la SSPES — Neues von VSG	24-29
Rapport FEDE — Bericht FEDE	30-31
Rapport FAFE — Bericht DFL	32-35
Comptes 2014 — Abschluss 2014	36

**Einladung zur Ordentlichen Generalversammlung
Am Mittwoch 9. Dezember 2015, um 16h bis 18h
Im Kollegium St. Michael (Raum Agora)**

(Parkplätze stehen zur Verfügung)

Traktanden

1. Begrüssung, Traktanden
2. Wahl der StimmenzählerInnen
3. Protokolle der Generalversammlungen vom 2.06. 2014 und 19.05. 2015
4. Diskussion über die Einigung bezüglich der Sparmassnahmen für den Bildungsbereich
5. Abstimmung über die Einigung
6. Jahresbericht des Präsidenten
7. Jahresrechnung 2014, Bericht der Rechnungsprüfer
8. Wahl der RechnungsprüferInnen
9. Budget 2015
10. Festsetzung der Beiträge
11. Aufnahme neuer Mitglieder
12. Präsentation neuer Mitglieder des Komitees und Wahl desselben
13. Ablösung der Mitglieder, die ihre Aktivität innerhalb der Delegationen beenden
14. Gesetzesrevision zum MSG: Präsentation der drei Gesprächsrunden und Fortsetzung der Arbeit
15. Mandate der Generalversammlung
16. Varia

Aperitiv um 18h

*Der Präsident
Emmanuel Mejía*

*Der Sekretär
Serge Castella*

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
le mercredi 9 décembre 2015 de 16h à 18h
Collège Saint-Michel (Espace Agora)**

(parking à disposition)

Ordre du jour

1. Salutations, ordre du jour
2. Élections des scrutateurs
3. Procès-verbaux des AG du 2 juin 2014 et du 19 mai 2015
4. Discussion sur l'accord concernant les mesures d'économies dans l'enseignement
5. Vote sur l'accord
6. Rapport annuel du président
7. Comptes 2014, rapport des vérificateurs des comptes
8. Élections des vérificateurs des comptes
9. Budget 2015
10. Fixation de la cotisation
11. Admission des nouveaux membres
12. Présentation des nouveaux membres du comité et élection de ce dernier
13. Remplacement des membres qui mettent fin à leur activité au sein des délégations
14. Révision de la LESS : présentation des trois tables rondes 2015 et suite du travail
15. Mandats de l'assemblée
16. Divers

Apéritif à 18h

Le président
Emmanuel Mejía

Le secrétaire
Serge Castella

Comité et délégations

Komitee und Delegationen

1. Comité de l'AFPESS / VFM-Komitee

Président :	Emmanuel Mejía	(SM)
Vice-président :	Angelo Piller	(CS)
Secrétaire et caissier :	Serge Castella	(CS)
Membres du comité :	Nathalie Nagel	(ECGF)
	Jean-Paul Fragnière	(SM)
	Patrick Bergem	(CS)
	Julien Maire	(GAM)

2. FEDE

Délégué au comité :	Patrick Bergem
Délégué à l'assemblée :	Patrick Bergem, Serge Castella, Jean-Paul Fragnière, Julien Maire, Emmanuel Mejía, Laurent Mousson, Angelo Piller, Léonard Schafer, Etienne Widmer

3. FAFE / DFL

Délégué au comité :	Emmanuel Mejía
Délégué à l'assemblée :	Pia Burch, Stéphane Delley, Jean-Paul Fragnière, Pierre Jomini, Didier Monay, Laurent Mousson, Nathalie Nagel, Angelo Piller, Yves Suter

4. SSPES / VSG

Délégué au comité et à l'assemblée :	Angelo Piller, Emmanuel Mejía
---	-------------------------------

5. Formation continue / Weiterbildung

Délégué :	Angelo Piller
-----------	---------------

6. Groupe de travail « Évaluation périodique des enseignants »

Délégué :	Angelo Piller
-----------	---------------

À la croisée des chemins

20 mois. C'est le temps qui s'est déroulé entre la parution des mesures structurelles d'économies dans l'enseignement et l'accord établi entre les associations et le Conseil d'État, sur lequel nous nous prononcerons lors de notre AG. Quel bilan tirer de cette lutte ?

Il faut tout d'abord souligner l'importance d'être combatif pour créer un rapport de forces, car la négociation ne se fait pas, d'abord et avant tout, sous l'angle de la rationalité des arguments¹. Aussi avons-nous eu raison de nous opposer à ces mesures par le biais de lettres de lecteur dans la presse, de réponses étayées à la mise en consultation et par la manifestation *unitaire* du 9 avril 2014 qui a été un véritable succès.

Mais il s'agit aussi d'insister sur une compétence spécifique : il est important de savoir s'asseoir autour d'une table avec les autorités politiques et se parler franchement voire, parfois, rudement ; comme de savoir fixer entre nous des lignes rouges dans la négociation. C'est là ce que nous avons réussi à faire dans le cadre de notre délégation emmenée par la FEDE.

Il importe enfin de tirer une conclusion plus générale : il est erroné de vouloir *opposer* la mobilisation dans la rue et les négociations et discussions avec les autorités. Nous avons besoin des deux pour défendre nos intérêts et notre vision de l'école. Toute la question cependant reste celle de savoir quelle pondération faire entre ces deux éléments. Bien qu'y répondre ne puisse se faire qu'au cas par cas —, nécessitant le bon usage de cette intelligence pratique et politique qu'Aristote aura le premier élaboré sous le nom de *prudence*, — il m'est avis qu'il est possible de cerner au moins trois écueils à éviter : l'un consistant à penser qu'une manifestation (sans parler d'autres mesures plus radicales telles que la grève ou le débrayage) est par essence quelque chose de honteux, de sale, auquel il ne faut recourir

qu'en ultime instance, lorsque le pouvoir politique dépasse les mesures de la décence ; un autre considérant la manifestation comme un sésame permettant d'ouvrir toutes les portes ; un dernier voulant croire que la participation aux organes consultatifs et autres groupe de travail, à titre de partenaire mineur, peut de lui-même se substituer à une stratégie de mobilisation.

Il est en effet possible que le sens du « partenariat social » pour nos autorités ne soit pas exactement celui que nous retenons : non pas l'organisation d'un espace de confrontation raisonnée à propos d'intérêts et de vision partiellement opposés (par exemple : développer réellement le service public d'enseignement et de formation contre réduire qualitativement les prestations tout en faisant croire qu'elles augmentent quantitativement), mais un partenariat alibi construisant un pseudo consensus masquant l'existence d'intérêts divergents et de conceptions pédagogiques opposées.

C'est sur ces dernières que je souhaiterais clore le premier mot que je vous adresse en tant que président, en rappelant qu'elles ont déjà été réfléchies de manière tout à fait pertinente par mon prédécesseur et ami, Jean-Paul Fragnière, que j'aimerais ici remercier pour tout ce qu'il a fait pour notre association et l'école fribourgeoise en général. On peut s'aviser que, jusqu'il n'y a pas si longtemps, un consensus pouvait s'établir entre nous et nos autorités autour de la conception humaniste de l'enseignement et de l'éducation. Celle-ci consistait *grosso modo* à déterminer l'enseignement comme la transmission d'une éducation, c'est dire d'un mouvement d'élévation par lequel l'adolescent apprenait à se détacher des plaisirs et préoccupations matérielles immédiats, des opinions courantes et des idées reçues, véhiculés par la société actuellement existante, afin de s'élever, par

un travail difficile, au souci du réel et de la vérité, étant alors capable de voir et de critiquer les semblances sociétales tenues pour vraies. Ce mouvement avait pour finalité de permettre à celui qui était encore un élève d'apprendre à *être amplement humain*. Bien que l'enseignement de cette éducation se fit *pour l'élève*, ce dernier n'était précisément pas au centre, ni non plus l'enseignant-e d'ailleurs, car le centre était occupé par le *savoir lui-même*, fondement de la relation pédagogique et lieu commun d'excentration de l'enseignant-e comme de l'élève. C'est là-dessus que celui-ci bâtissait une autorité de bon aloi, à mille lieues d'un autoritarisme qui en est au fond la privation.

Or aujourd'hui, il existe une tendance à ne plus voir l'éducation comme une élévation au savoir et à ce dont il y a savoir, mais à la considérer en tant que fabrication autodidacte de réseaux d'informations par un élève idéologiquement tenu pour génétiquement autonome ; avec pour finalité celle d'un développement personnel censé garantir une employabilité accrue. L'élève, qui devient un apprenant, est mis au centre, alors que le professeur, qui prend le rôle d'animateur d'activités de groupe, se trouve poussé à la périphérie.

Il est alors paradoxal de constater que la proclamation de l'autonomie de l'élève se gagne au prix d'une *restriction des libertés* de l'enseignant-e. Cette dernière se décline sous de multiples guises : une démultiplication des tâches administratives et « pédagogiques » qui attaquent la centralité du cours ; une volonté de contrôle de la part de la hiérarchie qui multiplie ses échelons et s'ouvre aux doléances et tentatives d'immixtion des parents et des élèves dans l'évaluation de la qualité de l'enseignement ; enfin, *last but not least*, des coupes budgétaires apparentes et inapparentes qui sapent la base matérielle de notre liberté pédagogique en s'attaquant à nos conditions salariales et de travail.

Il est préoccupant de remarquer l'oubli de cette vérité : *l'apprentissage* par l'élève de son *autonomie* ne peut se réaliser que par la

rencontre avec un *maître* ayant un *esprit libre*, et non pas avec un gentil organisateur appliquant les procédures établies par des sphères supérieures. « Ayez des maîtres pour vous en libérer ! », aurait pu dire Nietzsche quelque part.

Face à ces tendances, qui ne sont ici qu'esquissées, il est impératif de trouver les manières d'y répondre et de s'y opposer qui soient à la mesure de notre temps, — en sachant que nul retour en arrière vers un fantasmatique âge d'or de l'enseignement n'est possible. Cela ne se fera pas sans une élaboration de notre part, demandant des moments de débat entre nous et avec d'autres associations et syndicats d'enseignant-e-s, sans des moments de mobilisation combative, ni enfin sans négociations avec nos autorités. Car le train est lancé. Et « l'école fribourgeoise est à la croisée des chemins. »

Emmanuel Mejía

¹ Si tel était le cas, les autorités politiques mettraient le paquet pour investir dans l'enseignement et la formation en général, afin de faire de Fribourg le Canton de l'éducation par excellence.

Am Scheideweg

20 Monate. Es ist die Zeit, die zwischen der Veröffentlichung der strukturellen Sparmassnahmen im Bildungsbereich und der getroffenen Vereinbarung zwischen den Verbänden und dem Staatsrat vergangen ist, über die wir an unserer GV abstimmen werden. Welche Bilanz kann man aus diesem Kampf ziehen?

Zunächst ist zu betonen, wie wichtig es ist zu kämpfen, um ein Kräfteverhältnis zu schaffen, weil Verhandlungen, zunächst und in erster Linie, nicht ausschliesslich mit rationalen Argumenten geführt werden¹. Also hatten wir Recht, uns gegen diese Massnahmen über Leserbriefe in der Presse, untermauerte Antworten auf die Vernehmlassung und die einheitliche Demonstration vom 9. April 2014 zu wehren, die ein echter Erfolg gewesen ist.

Anschliessend kommt es darauf an, auf bestimmten Kompetenzen zu bestehen: Es ist wichtig, an einem Tisch – auf gleicher Augenhöhe – mit den politischen Autoritäten offen oder sogar, manchmal, grob, sprechen zu können. Dies ist das, was wir geschafft, im Rahmen der Delegation Angestellten unter der Leitung der FEDE geschaffen haben.

Schliesslich ist es wichtig, eine allgemeinere Schlussfolgerung zu ziehen: Es ist falsch, die Mobilisierung auf der Strasse und die Verhandlungen und Diskussionen mit den Behörden einander *gegenüberstellen* zu wollen. Wir brauchen beides, um unsere Interessen und unsere Vision der Schule zu verteidigen. Jedoch bleibt die Frage, welche Gewichtung man zwischen diesen beiden Elementen machen möchte.

Obwohl man darauf nur von Fall zu Fall antworten kann – indem die gute Verwendung dieser praktischen und politischen Intelligenz erforderlich ist, die Aristoteles als Erster unter dem Namen *Vorsicht* entwickelt hat –, ist es aus meiner Sicht möglich, mindestens drei Klippen zu identifizieren, die zu vermeiden sind: Die eine zu meinen, dass eine Demonstration (ganz zu schweigen von anderen radikaleren Massnahmen wie z. B. Streik oder Arbeitsniederlegung) von Grund aus etwas Beschämendes, Schmutziges ist, die nur in letzter Instanz eingesetzt werden sollte, wenn die politische Macht die Regeln des Anstands überschreitet; eine weitere eine Demonstration für Sesam zu halten, die alle Türen öffnen kann; eine letzte glauben zu wollen, dass die Teilnahme, als kleinere Partner, an Vernehmlassungsgremien und anderen Arbeitsgruppen, eine Mobilisierungsstrategie ersetzen kann.

Es ist nämlich möglich, dass die „soziale Partnerschaft“ für unsere Behörden nicht genau das bedeutet, was wir als solches annehmen: nicht die Organisation eines Raumes der Konfrontation über Interessen und Visionen teilweise entgegengesetzter Art (z. B. tatsächlich den öffentlichen Dienst im Bildungswesen zu entwickeln gegen die Dienstleistungen qualitativ zu verringern, indem man glauben lässt, dass sie quantitativ erhöhen), sondern eine Alibi-Partnerschaft, indem ein Pseudo-Konsens aufgebaut wird, welcher die Existenz von unterschiedlichen Interessen und gegensätzlichen pädagogischen Konzepten maskiert.

Es ist mit diesen letzten Zeilen, dass ich als neuer Präsident schliessen möchte, eingedenk dessen, dass sie bereits treffend durch meinen Vorgänger und Freund Jean-Paul Fragnière reflektiert worden sind, dem ich hier für alles danken möchte, was er für unseren Verein und die Freiburger Schule im Allgemeinen getan hat. Man

kann davon ausgehen, dass, es ist noch nicht so lange her, ein Konsens zwischen uns und unseren Behörden über die humanistische Auffassung des Unterrichtswesens und der Erziehung etabliert werden konnte. Er bestand *grosso modo* darin, den Unterricht als Übermittlung von Erziehung zu identifizieren, d.h. einer Bewegung der Elevation, durch welche der Adoleszenz lernte, sich von den Freuden und unmittelbaren materiellen Sorgen, von herrschenden Meinungen und vorgefassten Ideen, um sich, durch harte Arbeit, auf das Niveau des Realen und der Wahrheit zu heben, somit fähig zu werden, die für echt gehaltene gesellschaftliche Scheinentwicklungen, zu sehen und zu kritisieren. Diese Bewegung hatte zum Ziel, demjenigen, der noch Schüler war, zu lehren ein *umfassender Mensch zu sein*. Obwohl der Unterricht dieser Erziehung *für* den Schüler war, stand letzterer eben nicht im Zentrum, übrigens auch nicht die Lehrkraft, weil das Zentrum vom *Wissen selbst* besetzt war, Grundlage der pädagogischen Beziehung und der gemeinsamen Exzentrizität der Lehrkraft sowie des Schülers. Darauf baute die Lehrkraft echte Autorität, Meilen entfernt von einem Autoritarismus, der im Grunde genommen die Entbehrung von demselben ist.

Aber heute gibt es eine Tendenz, die Erziehung nicht mehr als einen Elevation zum Wissen hin und zu dem, was zu wissen ist, zu sehen, sondern als eine autodidaktische Herstellung von Informationsnetzwerken durch einen ideologisch für genetisch autonom gehaltenen Schüler; mit Zweck der Persönlichkeitsentwicklung, die eine erhöhte Beschäftigungsfähigkeit garantieren soll. Der Schüler, der Lerner wird bzw. ist ins Zentrum gestellt, während der Lehrer, der die Rolle des Animateurs von Gruppenaktivitäten übernimmt, sich an die Peripherie gedrängt sieht.

Es ist paradox zu bemerken, dass die Bekanntgabe der Autonomie des Schülers die *Einschränkung der Freiheiten* des Lehrers zum Preis hat. Diese letzte zeigt sich in mehrfachen Erscheinungsformen:

einer Multiplizierung der administrativen und „pädagogischen“ Aufgaben, die den Kern des Unterrichtens angreifen; einem Wunsch nach Kontrolle seitens der Hierarchie, die ihre Stufen vervielfacht und sich den Beschwerden und der Versuche der Einflussnahme der Eltern und Schüler bei der Bewertung der Unterrichtsqualität öffnet; schließlich, *last but not least*, den sichtbaren und unsichtbaren budgetären Kürzungen, die die materielle Grundlage unserer pädagogischen Freiheit untergraben, indem sie unsere Lohn- und Arbeitsbedingungen angreifen.

Es ist besorgniserregend das Verschwinden dieser Wahrheit festzustellen: *das Erlernen* des Schülers seiner *Autonomie* kann nur durch eine Begegnung mit einer *Lehrkraft* mit einem *freien Geist*, und nicht mit einem netten Organisator, der durch höhere Sphären etablierte Verfahren befolgt. „Zur Humanität eines Meisters gehört, seine Schüler vor sich zu warnen“, sagte Nietzsche.

Angesichts dieser Trends, die hier nur angedeutet worden sind, ist es unerlässlich, Wege zu finden, um darauf zeitgemäss zu antworten und sich dem zu widersetzen – im Wissen darum, dass eine Rückkehr zurück zu einem phantasmagorischen goldenen Zeitalter der Bildung nicht möglich ist. Dies geschieht nicht ohne intensive Arbeit unsererseits, die uns Momente der Debatte untereinander und mit anderen Verbänden und Lehrgewerkschaften abfordert, nicht ohne Momente kämpferischer Mobilisierung und schliesslich nicht ohne Verhandlungen mit unseren Behörden. Der Zug ist nämlich angefahren. Und die „Freiburger Schule steht am Scheideweg.“

¹ Wenn dies der Fall wäre, würden die politischen Behörden in die Bildung und Ausbildung im Allgemeinen investieren, um aus Freiburg einen Kanton der Erziehung im besonderen Sinn zu machen

Emmanuel Mejía
(deutsche Übersetzung: Angelo Piller)

PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFPESS

2 juin 2014

16h – Espace Agora – Collège Saint-Michel (Fribourg)

1. Salutation et ordre du jour

Jean-Paul Fragnière, président de l'AFPESS, salue les membres présents, leur souhaite la bienvenue et les remercie d'être présents. Il rappelle que l'assemblée se déroule en deux temps, la partie statutaire, puis la rencontre avec Monsieur Siggen. L'intervention du Conseiller d'Etat se déroulera en deux temps, un premier durant lequel il présentera sa vision du S2 puis un moment d'échange. Le Collège Saint-Michel est heureux de les accueillir pour cette AG de l'AFPESS ; Jean-Paul Fragnière remercie d'ailleurs Monsieur Mathias Wider, Recteur du Collège Saint-Michel, d'avoir mis à notre disposition ce magnifique espace Agora pour la deuxième année consécutive. Il rappelle que l'AG sera suivie d'un apéritif, servi dans cette même salle.

Le point 11 de l'ordre du jour est supprimé parce que Patrick Bergem qui devait le présenter est malade. Patrick devait également présenter la caisse de pension : une information sera envoyée d'ici la mi-juin par courriel ; dans ce même courriel l'éventuelle tenue d'une AG de la FEDE sur ce point sera annoncée.

Une quarantaine de professeurs se sont excusés.

Cette AG a été convoquée, selon les statuts, par le biais du bulletin annuel d'information à la fin du mois d'avril. Nous nous excusons du retard avec lequel nos collègues de Sainte-Croix ont reçu la convocation mais nous avons dû leur envoyer le bulletin, puisqu'il n'y a plus de représentants de ce collège au sein du comité.

2. Élection des scrutateurs

Scruteurs/scrutatrice : François Gautron et Etienne Widmer.

Membres présents : 60 (majorité à 31).

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2013

Le PV, paru dans le bulletin, donne lieu à une remarque dont il sera tenu compte et est approuvé avec remerciements à son auteur, Serge Castella.

4. Rapport annuel du président

Jean-Paul arrive au terme d'un mandat de six années de présidence et aimerait revenir sur les sujets de satisfaction de ces années de présidence.

Le premier est la bonne entente qui règne au sein du comité avec lequel il est possible de travailler. C'est un réel motif de satisfaction. Ce comité devra être étoffé, en particulier par un représentant du collège Sainte-Croix.

Le deuxième motif de satisfaction est l'augmentation des membres durant ses années de présidence, une centaine de plus, de même que la fréquentation de plus en plus importante aux AG : les mesures prises par le Conseil d'Etat y sont bien évidemment par malheur pour quelque chose.

Une des activités peu visibles mais fondamentales est la défense de nos membres devant le Département. Ce travail est important non seulement pour les enseignant-e-s qui ont été défendus mais également par la pression qu'il met sur le Département, d'autant plus que la nouvelle tendance va vers un management de l'école qui s'inspire du privé, les compétences en moins.

Une de nos victoires est l'obtention des deux heures de décharge à partir de 50 ans ; cela n'était pas gagné d'avance et nous avons pourtant réussi à inverser la tendance.

Nous sommes présents au niveau suisse par notre présence au rencontre de la SSPES ; Fribourg est très actif au sein de la SSPES avec Genève, Berne, Zürich, Soleure.

Nous sommes également très engagés au niveau de la FAFE au sein de laquelle nous sommes représentés par deux membres. Nous sommes allés présenter, par exemple, les mesures structurelles d'économie

qui touchaient le S2. Une solidarité entre les différents niveaux d'enseignement est primordiale.

Dans les éléments plus problématiques, il y a les relations avec nos autorités : les relations se sont dégradées avec le Département, les Directions et la CORECOFR. Le syndicalisme à la Fribourgeoise qui était fait de dialogue et de réseau de connaissance devra certainement être adapté au nouvel état d'esprit qui prévaut actuellement. On n'a, en particulier, plus en face de quelqu'un qui prend une décision mais face à des groupes : conseil rectoral, conseil d'Etat... C'est la fin d'un certain humanisme.

Jean-Paul termine en rappelant que l'essentiel n'est pas les conditions de travail : elles sont importantes mais pas essentielles. Ce qui est fondamental, c'est la liberté dont les professeurs jouissent dans leur enseignement : les enseignant-e-s doivent pouvoir rester des personnalités qui permettent aux étudiants de s'épanouir et de développer leurs compétences.

Divers rapports

SSPES : Questions sur la façon dont les différentes associations cantonales pensent coordonner leur lutte contre les attaques qui visent les conditions de travail et les conditions salariales dans de nombreux cantons. Il y a une volonté de coordonner les actions ; par exemple, les présidents des diverses associations suisses se sont réunis dernièrement à Morat afin de définir des éléments qui aboutiront à des revendications communes à tous les cantons.

Question également sur la proposition de mettre en place des épreuves communes : la force politique est d'arriver à une épreuve commune au niveau fédéral ; une autre est d'organiser des épreuves cantonales. La SSPES a réussi à bloquer ces volontés.

5. Comptes 2013, rapport des vérificateurs des comptes

La parole est donnée à Serge Castella.

Les comptes 2013 se sont soldés par un bénéfice contrairement à ce qui avait été prévu au budget. Serge Castella explique les différences

entre le budget et les comptes. Il mentionne, en particulier, que la somme qui avait été allouée à la gestion du site n'a pas été utilisée, notre collègue Christophe Baeschler ayant refusé d'être défrayé pour ce travail. Nathalie Nagel, au nom du comité de l'AFPESS lui remet un petit présent pour le remercier de son travail. La situation de l'AFPESS reste donc très appréciable avec, au 31 décembre 2013, une fortune de 34'509.40 francs.

Ces comptes ne suscitent pas de questions.

La vérification des comptes a été effectuée par Didier Monay et François Guisolan, le 6 mai 2014. Dans leur rapport, les vérificateurs relèvent avoir pu constater la bonne tenue de la comptabilité et vérifier les opérations comptables sur la base des pièces présentées.

L'exercice 2013 se solde par un bénéfice de CHF 3'453.00. Ainsi, au 31 décembre 2013, le capital de la société s'élève à CHF 34'509.40.

C'est pourquoi, ils demandent à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2013 et de décharger le caissier, Serge Castella, en le remerciant pour le sérieux de son travail. Cet avis est approuvé à l'unanimité.

6. Budget 2014

Le comité propose à l'Assemblée de porter le mandat du président à trois unités de décharge alors qu'il était de deux jusqu'à maintenant. Cette augmentation se justifie par l'importante augmentation du travail de la présidence, en particuliers parce que le nombre de collègues à défendre s'est fortement accru. Le budget, présenté par Serge Castella, a intégré cette modification. Jean-Paul insiste sur le fait que le travail du président a fortement augmenté.

Votation sur l'augmentation de la décharge du président : 60 oui, aucun non ; aucune abstention.

Le budget est également accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

Budget 2014			
	Dépenses	Recettes	
	Aufwand	Ertrag	
Cotisations		47'000.00	Mitgliederbeiträge
Intérêts CCP + deposito		45.00	Zinsen Post
Protekta, prime	3'500.00		Protekta, Prämien
Salaires prés.-vice-prés	25'500.00		Gehalt Präsident u. Vizepräsident
Comité	7'500.00		Komitee, Sitzungsgelder
Cotisations FAFE	800.00		Mitgliederbeiträge DFL
Frais de secrétariat	200.00		Sekretariatskosten
Bulletin AFPESS	1'400.00		Bulletin VFM
Taxes Poste	100.00		Posttaxen
Représentations (FAFE&SSPES)	1'100.00		Repräsentationen (DFL&VSG)
Site internet	1'500.00		Internet
jours SSPES	1'500.00		Sitzungsgelder Schulgesetz
Divers	2'500.00		Verschiedenes
Excédent des recettes	1'445.00		Überschuss
Excédent des dépenses			Fehlbetrag
	47'045.00	47'045.00	

7. Fixation de la cotisation

Malgré cette augmentation de la décharge, le comité propose à l'Assemblée de maintenir la cotisation à 150 francs.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée.

8. Election des vérificateurs des comptes

Didier Monay a terminé son mandat de vérificateur. François Guisolan (Collège Saint-Michel et Sainte-Croix) devient premier vérificateur. Nicole Carron (Ecole de culture générale de Fribourg) est nommée deuxième vérificatrice. Nicole et François sont chaleureusement applaudis par l'Assemblée.

9. Admission des nouveaux membres

29 nouveaux membres et 7 démissions, essentiellement de collègues qui ont pris leur retraite, soit 347 membres sur un total d'environ 450 EPT (emplois plein temps). Nous sommes l'association d'enseignant-e-s la mieux représentée.

10. Élection du président

Avant de passer à l'élection du nouveau président, Angelo Piller adresse quelques mots de remerciements à Jean-Paul qui, comme il l'avait annoncé lors de la dernière assemblée générale, remet son mandat; il le fait en français et en allemand. Un petit présent lui est remis par Natalie Nagel. Jean-Paul est très chaleureusement et longuement applaudi.

Le comité propose à l'Assemblée la candidature d'Emmanuel Mejía; celui-ci est nommé par applaudissements nourris.

Quelques mots sont prononcés par le nouveau président.

Il est également applaudi par l'Assemblée.

11. Mesure d'économies

Point pas traité comme annoncé par Jean-Paul en début d'assemblée.

12. Évaluation périodique des enseignants

Ce point est présenté par Angelo Piller.

Une question est posée sur l'éventuelle évaluation des directions.

Angelo souhaite que les enseignant-e-s répondent à la consultation qui sera lancée cet automne.

Un des membres de l'Assemblée qui a été évalué selon cette nouvelle méthode a deux questions. La première est de savoir pourquoi on évalue sur quatre notes: il ne comprend pas pourquoi on distingue le très bon (note A) et le bon professeur (note B). Angelo répond que ce problème a été soulevé dans le groupe de travail et qu'il s'agira de relever cet aspect.

Le terme «loyauté» pose également problème.

Il manque également un organe de médiation lorsque surviendront des problèmes entre les directions et un enseignant.

13. Politique du personnel à l'État

Point qui n'a pu être traité, faute de temps.

14. Mandats de l'assemblée

Pas de mandat de l'assemblée.

Un des membres demande que le rapport que nous avons rendu sur la révision de la LESS puisse être consulté.

15. Divers

Pas de divers.

La partie statutaire de l'assemblée se termine à 17h 30.

Rencontre avec M. Siggen

Jean-Paul salue Monsieur Siggen et le remercie d'avoir accepté notre invitation. Il salue également la présence de notre Chef de service, Monsieur François Piccand.

Il cède la parole à Monsieur le Conseiller d'État.

Quelques notes éparses, prises sur le vif :

Monsieur Siggen reconnaît que la période actuelle est difficile et que la confiance et le respect mutuel ont été mis à mal.

Il dit que le Conseil d'Etat n'a pas encore traité des mesures d'économie et que le sujet n'est pas encore à l'ordre du jour de ses prochaines réunions. Hormis les mesures déjà appliquées, les autres n'entreront pas en vigueur avant l'automne 2015.

Il rappelle que l'objectif des études gymnasiales est de garantir l'entrée dans les Universités et les Hautes écoles sans examen d'entrée.

Le projet d'examens communs rencontre son approbation, mais il ne songe pas à uniformiser les examens de maturité dans tous les collèges du canton. Il privilégie les échanges dans les collèges eux-mêmes.

L'augmentation du nombre d'experts venus de l'Université est également envisagée. L'idée est aussi de diminuer les abandons dans les premières années universitaires.

Il est nécessaire, pour Monsieur Siggen, que le collège fribourgeois reste à 4 ans. Il pense par contre que l'on pourrait imaginer un cursus plus rapide pour les plus doués des étudiants. Il défend, par contre, la possibilité qu'offre les quatre années de permettre aux étudiants d'acquérir la maturité nécessaire, même pour les plus doués.

Les filières offertes par les trois sections d'école de culture générale sont extrêmement importantes et correspondent à un besoin vital.

La réforme des écoles de commerce à plein temps est arrivée à sa

première phase d'examens ; afin de libérer les écoles du travail de recherche de places de stage, c'est le canton qui s'est occupé de cette tâche : un nombre suffisant de places de stage est à disposition et la plupart des étudiants effectueront leur stage l'année prochaine.

Monsieur Siggen présente aussi le concept du bilinguisme.

Les travaux sur la révision de la LESS ont commencé : actuellement, il est trop tôt pour en parler ; en début 2015, une table ronde sera organisée afin de déterminer les thèmes qui seront traités. L'objectif est que cette révision soit terminée en 2018.

Un autre projet de longue haleine est la mise en place de la nouvelle plateforme informatique : la mise en œuvre est ardue et de nombreux efforts devront encore être consentis. Même si le conseiller d'Etat se montre confiant, il ne sera pleinement rassuré que lorsque les diplômes de fin d'étude auront pu être distribués.

Au niveau des infrastructures, de nombreux projets ont été lancés.

Monsieur Siggen termine en exprimant sa volonté de maintenir la qualité du S2 dans le canton et non de lancer de nouvelles réformes.

Questions

- Rémunération des tâches annexes nettement insuffisante (travail d'experts, préparation des divers examens d'admission ou de maturité) : Monsieur Siggen reconnaît que ces tâches ne sont pas payées à leur juste valeur ; elles relèvent presque plus du bénévolat.

- La différence entre les sections alémaniques et francophones pour l'entrée au collège [obligation d'effectuer une dixième année en PG pour les francophones qui désirent intégrer le collège alors que les alémaniques peuvent y entrer même s'ils sont en classes générales] : thème qui est sur la table depuis un certain temps ; si on fixe dans la loi une uniformisation des conditions, on risque de crispier les fronts ; il vaudrait mieux mettre de telles dispositions dans le règlement d'application. Malgré la différence de système, le taux de passage entre les deux régions linguistiques est pratiquement le même. Le dossier est cependant à l'étude et la solution adoptée ne sera pas

forcément l'adoption de la situation alémanique.

- La liberté de parole du professeur qui semble quelque peu limitée : Monsieur Siggen ne peut répondre, parce qu'il n'a pas d'exemples de tels problèmes.

- Demande que Monsieur Siggen précise sa position sur les mesures d'économie : le principe de collégialité lui interdit de répondre à cette demande ; il défendra la qualité de l'école fribourgeoise lors des discussions au sein du Conseil d'Etat mais, lorsque la décision du Conseil d'Etat sera prise, il la défendra de façon collégiale.

- Réaction face aux menaces : Monsieur Siggen a besoin d'informations sur de tels agissements ; il estime cependant qu'un sentiment de confiance est absolument nécessaire.

- Question sur l'esprit qui préside aux diverses mesures : Monsieur Siggen dit qu'il faut quand même distinguer les mesures purement économiques (par exemple l'abandon de « Tell me more ») des autres [remarque sur l'abandon de « Tell me more » : il ne s'agit pas d'une mesure d'économie mais du renoncement à un investissement ; en outre, le canton de Fribourg n'a jamais rien payé pour « Tell me more », puisque ce projet était financé par la confédération].

- La contribution de solidarité pose problème parce qu'on ne peut pas contribuer à un bénéfice : Monsieur Siggen répond en affirmant que la situation du canton n'est pas bonne ; bien au contraire, elle va fortement se péjorer dans les années à venir.

- Demande d'une prise de conscience que les mesures d'économie créent un sentiment d'injustice au sein de la fonction publique et qu'elles risquent de démotiver les enseignant-e-s : la réponse de Monsieur Siggen semble montrer qu'il n'en est pas conscient.

- Monsieur Siggen dit enfin que, s'il est réélu, il continuera son travail au sein de la DICS.

Serge Castella

PV DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'AFPESS

19 mai 2015

16h 15 - 18h – Espace Agora – Collège Saint-Michel (Fribourg)

1. Salutations et introduction

- Emmanuel Mejía salue les quelque quarante collègues présents lors de cette AG extraordinaire et leur propose de commencer cette AG extraordinaire, qui a pour thème unique les Mesures d'économies dans l'enseignement, et plus précisément notre positionnement à l'égard d'un processus de négociations qui a débuté entre la FEDE, dont nous faisons partie, et la DICS.

- Il remercie la direction du Collège St-Michel pour continuer à mettre à notre disposition gratuitement la salle Agora. Il doit aussi excuser un bon nombre de collègues qui, pour diverses raisons, souvent professionnelles, n'ont pas pu être présents ce soir : Patrizia et Fabio Prato Calzarotto, Olivier Pitteloud, Marine Grand, Anne-Michel Genilloud, Marie-Hélène Zeller, Laurent Bronchi, Nathalie Pirès, Etienne Widmer, Adrian Schmid, Viviane Aebi, Eric Miller.

- **Il propose de structurer cette AG en trois temps :**

1. présentation d'un rapide historique permettant de comprendre l'état de la situation présente ;
2. discussion ouverte sur notre positionnement à l'égard de ces négociations ;
3. deux votes :
 - a. continuation de notre participation à la délégation de négociation de la FEDE ;
 - b. en cas de vote en faveur de la continuation de notre participation, un mandat général de négociation, directement à votre président et, indirectement aux membres du comité ici présents, — à charge du président et de son comité de sou-

mettre à votation, si un projet d'accord est établi suite aux négociations, lors d'une prochaine AG.

• Aussi propose-t-il à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

1. Salutations

2. Elections des scrutateurs

3. Approbation de l'ordre du jour

4. Introduction générale du président

5. Discussion sur notre positionnement à l'égard du processus de négociation

6. Question soumise au vote :

a. continuons-nous ou non de participer à la délégation de négociation de la FEDE ?

b. donnez-vous ou non un mandat général de négociation, directement à votre président et, indirectement aux membres du comité ici présents, — à charge du président et de son comité de soumettre à votation, si un projet d'accord est établi suite aux négociations, lors d'une prochaine AG ?

• L'ordre du jour est accepté par l'assemblée.

Nomination des scrutateurs.

• Fabian Simond et Mahdi Iqbal.

2. Rappel de l'historique des mesures et expositions de la situation présente

• J'aimerais pour commencer, retracer rapidement l'historique. Comme vous vous en souviendrez, le gouvernement fribourgeois a décidé des mesures d'économies lourdes (contribution de solidarité, gel du palier, gel de la surindexation des salaires) pour le personnel du service public fribourgeois en octobre 2013, suite à des négociations avec la FEDE qui ont débouché sur un accord survenu à la fin de l'été et voté à la fin août 2013, à propos duquel, je tiens à le rappeler, Patrick et moi-même délégués de l'AFPESS présents à ce

vote, ont voté contre. (Je persiste personnellement et je crois que c'est aussi le cas de Patrick et peut-être aussi du comité, à juger que c'est un mauvais accord).

- Ensuite, le Conseil d'Etat a décidé de mesures d'économies spéciales « personnel enseignant », destinées à freiner la progression des Emplois Pleins Temps dans l'enseignement de 40 EPT (passage de + 110 EPT à + 70 EPT) (maîtrise de la croissance du nombre de postes dans l'enseignement), ce qui correspond à une économie de 4,4 mio environ si l'on compte 110'000 frs par EPT. Ainsi on a eu le plaisir d'être informé d'un catalogue de mesures le 19 février 2014 touchant l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire post-obligatoire et professionnel, le conservatoire, etc. Lors de la consultation, nous avons signifié de diverses manières notre refus de ces mesures. Nous avons notamment rejeté en bloc l'ensemble de ces mesures à l'unanimité lors de notre dernière AG ordinaire de juin 2014.

- Suite aux consultations, le CE maintient son objectif d'économies de 4,4 millions. Il a cependant abandonné la mesure n°6, celle ne voulant payer les professeurs au mois de juin qu'au prorata des heures effectivement données. Pourquoi? Comme réponse à la consultation, officiellement; peut-être aussi, pour des raisons juridiques (problèmes d'égalité de traitement). Il propose de la remplacer par la mesure n°15 consistant à ne payer la décharge de 2h dès 50 ans que l'année scolaire qui suit la date d'anniversaire (ex. vous avez 50 ans en octobre 2015; vous aurez votre salaire pour emploi plein-temps sur 22h au lieu de 24h au premier septembre 2016 seulement). Distribution des mesures.

- Le Conseil d'Etat n'a donc modifié qu'une mesure sur 14 qu'il s'est empressé de remplacer par une autre, afin de maintenir intact l'objectif d'économies équivalant à 40 EPT. C'est seulement après l'intervention du bureau de la FEDE, que le Conseil d'Etat a décidé de suspendre l'entrée en vigueur de ces mesures à un groupe de travail paritaire pouvant proposer des mesures d'économies alternatives, que ce soit au niveau des EPT ou d'autres mesures équivalentes (par

exemple dans les infrastructures au sens large ; ce qui est déjà le cas avec l'abandon de Tell me more, qui sont des économies qui n'affectent pas les EPT). Ce groupe de travail paritaire, 5 représentants de la DICS, 5 représentants de la FEDE, a jusqu'au premier décembre 2015 pour rendre un projet d'économies négociées. Au cas où la délégation déboucherait sur un accord, ce paquet sera ensuite soumis au vote, à approbation par les différentes parties : le CE et les associations et représentants du personnel touchés par le paquet. Les éventuelles mesures n'entreraient ainsi en vigueur qu'à la rentrée 2016, année électorale, je vous le rappelle.

- Le bureau de la FEDE nous a demandé de participer au processus de négociation. Nous avons pensé qu'il fallait participer au début du processus, tout en informant la FEDE qu'une AG extraordinaire fixée en mai décidera de la continuation ou non de la participation de l'AFPESS à ces négociations. Nous avons eu pour l'instant deux séances de négociations : une séance publique ouverte à tous, où nous avons fait le tour de tous les projets d'écoles dans tous les niveaux et avons demandé des estimations chiffrées de ceux-ci que nous avons eue. Et une véritable séance de négociation, confidentielle, où nous avons traité des questions ouvertes et globales sans entrer dans le détail des mesures.

- Le but de ce soir est donc de discuter de notre positionnement eu égard à ces négociations, vu que notre position de rejet en bloc votée en mai 2014 ne nous paraît pas compatible avec la poursuite de notre participation aux négociations. Pour nous au comité, il y a un problème de cohérence : on ne peut pas dire que l'on rejette tout en bloc et en même temps participer à des négociations, lesquelles signifient par définition être ouvert à des compromis.

- Nous restons par principe opposés à ces mesures, mais nous pensons qu'il faut donner leur chance à des négociations, lesquelles déjà nous permettent de gagner une année. Et que de toute façon, en cas de projet d'accord, c'est notre AG qui aura le dernier mot quant au positionnement de l'AFPESS. C'est une position pragmatique qui nous

paraît être aussi cohérente avec notre participation à la FEDE.

- Emmanuel demande aux membres présents d'informer le comité des éventuelles économies déjà mises en œuvre actuellement et qui sont présentées non comme des mesures d'économie structurelles, mais comme de la gestion parcimonieuse des ressources des écoles (par exemple : l'abandon de dédoublement de groupes).

3. Décisions

Vote 1:

Poursuite des négociations : 39 / arrêt immédiat des négociations : 3.

- L'AG extraordinaire donne ainsi mandat au comité de continuer les négociations.

Vote 2 :

Avec mandat de refus des 4 millions : 18 / sans condition préalable : 23.

- L'AFPESS poursuit les négociations, sans mandat de négociation préalable.

Emmanuel Mejía clôt l'AG extraordinaire vers 18h.

Elle a réuni plus de 40 professeurs.

(En outre, plus d'une vingtaine de collègues était excusée).

Serge Castella

Nouvelles de la SSPES

Durant l'année 2014, la SSPES s'est penchée sur deux thèmes importants : d'une part, elle s'est occupée des sous-projets qui ont été lancés par la CDIP et, de l'autre, elle a travaillé intensément pour formuler dix revendications sur les conditions de travail des enseignant-e-s du degré secondaire II et sur les façons adéquates de les mettre en œuvre afin que les enseignant-e-s puissent fournir un travail de haute qualité.

En ce qui concerne les sous-projets, l'objectif de la SSPES est que les certificats de maturité gymnasiale garantissent l'accès aux universités sans examen. Pour le premier sous-projet « compétences de base », elle accepte les résultats présentés mais regrette que le rapport ne mentionne qu'accessoirement les raisons individuelles, notamment le manque de motivation ou de volonté d'apprentissage qui peut s'expliquer par les possibilités de compensation offertes par la multitude des branches de promotion. Pour le deuxième intitulé « épreuves communes », elle demande que celles-ci soient réalisées par des groupes d'enseignants sur une base volontaire. En effet, elle estime que de telles épreuves comportent de grands risques de bachotage (teaching to the test), de nivellement par le bas, une perte d'autonomie pédagogique et une concurrence malsaine ainsi qu'une évaluation des enseignants. Le troisième sous-projet « échange gymnase-université » est soutenu par l'association qui demande que les enseignants de tous les cantons aient accès aux mêmes conditions, aux mêmes structures d'échanges et de collaboration avec les écoles du degré tertiaire et qu'ils puissent tous effectuer des stages scientifiques dans les hautes écoles. La SSPES soutient la création d'un pool d'experts, ainsi que la collaboration entre les enseignants des degrés Secondaire II et tertiaire. En ce qui concerne le quatrième sous-projet « orientation universitaire et de carrière », la SSPES critique la superficialité de ce projet qui ne résout pas les problèmes rencontrés dans

les hautes écoles, soit les changements de filières et les départs pendant la première année.

La SSPES a également formulé 9 revendications au Lehrplan 21, par exemple, pour la 9^e année de scolarité, que les dispositions du Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) prévalent sur celles du Lehrplan 21 ou encore qu'une langue nationale est enseignée et apprise en tant que première langue étrangère. Ensuite, la formulation du Lehrplan doit être clarifiée afin que ses contenus soient compréhensibles pour tous. Au 3^e cycle, les domaines de discipline doivent être répartis en branches. Enfin, le Lehrplan 21 ne pourra entrer en vigueur que lorsque chaque canton concerné aura octroyé les moyens financiers nécessaires et en aura garanti la disponibilité jusqu'à la fin de la mise en œuvre. Ce financement ne doit pas se faire aux dépens d'autres degrés (degré secondaire II ou degré tertiaire).

En ce qui concerne les mesures cantonales d'austérité, la SSPES s'y oppose catégoriquement. Ces mesures compromettent gravement l'avenir des étudiant-e-s en Suisse. Ces dernières années, elles ont visé surtout le degré secondaire II et le Gymnase en particulier – et ceci continue d'être le cas aujourd'hui. La Confédération et les cantons souhaitent renforcer le pouvoir économique de la Suisse, lequel repose essentiellement sur la matière grise du pays. Un vœu pieux au vu des mesures d'austérité prises par les cantons dans leurs gymnases respectifs. Renoncer à une demi-leçon par classe, comme c'est le cas dans le canton de Lucerne, semble certes dérisoire ; tout au long de la scolarité, le cumul de ces périodes soi-disant économisées a cependant pour résultat, entre autres, une diminution des connaissances en français ou en italien, et une formation réduite dans les disciplines MINT – autrement dit dans les domaines sur lesquels se concentrent les projets de développement de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. L'abandon de certaines options spécifiques, comme dans le canton de Berne, met en péril la possibilité des industries de recruter des collaboratrices et collaborateurs

qui, de par leur culture générale approfondie et leurs connaissances linguistiques, ont accès aux cultures étrangères.

Pratique déjà courante dans certains cantons, la réduction du salaire des enseignantes et des enseignants menace de limiter leur engagement, tout en rendant impossible le futur recrutement de pédagogues qualifié-e-s et compétent-e-s. En comparaison avec les salaires perçus par les académicien-ne-s dans d'autres cercles professionnels, ceux des enseignant-e-s de Gymnase ne sont d'ores et déjà plus compétitifs. Déjà constaté dans certaines disciplines, le manque d'enseignant-e-s ne fera dès lors que de s'accroître. Autre levier trop fréquemment actionné, l'augmentation du nombre de périodes à enseigner réduit inévitablement le temps consacré par les professeurs à la préparation des leçons et au suivi des élèves. Enfin, la fermeture d'établissements fait disparaître les cultures qui leur sont propres, impose aux élèves de longs trajets en transports publics et rompt les liens entre les élèves et la communauté.

Enfin, la SSPES se défend contre la critique sur la qualité de la maturité. Une étude scientifique menée par le prof. Franz Eberle montre au contraire que la qualité de la maturité gymnasiale est bonne. Celle-ci offre, d'une part, une vaste culture générale et, d'autre part, permet aux élèves d'effectuer un choix lié à leurs intérêts ou à leur future voie d'études. Le monde politique devrait créer de bonnes conditions d'enseignement aux gymnases en réduisant, en autres, le nombre d'élèves par classe. Les élèves devraient également avoir suffisamment de temps à disposition pour acquérir la culture et les enseignants pour la transmettre.

Angelo Piller

Neues vom VSG

Der VSG hat sich 2014 mit zwei wichtigen Themen auseinandergesetzt: Auf der einen Seite hat er sich mit den von der EDK lancierten Teilprojekten zur Sicherung des prüfungsfreien Hochschulzugangs für Inhaber von gymnasialen Maturitätsausweisen befasst. Auf der anderen Seite hat sich der VSG sehr intensiv damit beschäftigt, 10 Forderungen für zeitgemässe Arbeits- und Anstellungsbedingungen für Lehrpersonen an den Mittelschulen zu formulieren, damit es Lehrerinnen und Lehrer besser ermöglicht wird qualitativ hochstehende Arbeit zu leisten.

Betreffs des ersten Teilprojekts „basale Kompetenzen“ akzeptiert er die darin aufgeführten Erkenntnisse, bedauert aber in diesem Zusammenhang, dass individuelle Gründe wie die Motivation und der Lernwille angesichts der bestehenden Kompensationsmöglichkeit durch die Vielzahl der Promotionsfächer nur am Rand angesprochen werden. Im Rahmen des zweiten Teilprojekts „Unterstützungsangebote zum Gemeinsamen Prüfen“ verlangt der VSG, dass gemeinsames Prüfen lediglich im Rahmen von freiwilligen Gruppen von Lehrkräften stattfindet. Der VSG warnt vor negativen Folgen wie Teaching to the test, Nivellierung gegen unten, Verlust der pädagogischen Autonomie und Mittel zum Ranking von Gymnasien und /oder Lehrkräften. Der VSG unterstützt dagegen das Teilprojekt 3 „Gymnasium – Universität“. Er verlangt, dass die Lehrkräfte aller Kantone unter den gleichen Bedingungen am Austausch und der Zusammenarbeit mit den Institutionen der Tertiärstufe teilhaben können. Alle sollten die Möglichkeit zu einem wissenschaftlichen Bildungsurlaub an einer Hochschule haben. Er unterstützt die Einsetzung eines Experten-Pools und Zusammenarbeit zwischen den Lehrenden auf der Sekundarstufe 2 und der Tertiärstufe. Er unterstützt die Erweiterung der Patenschaften für Maturarbeiten. Der VSG moniert die Oberflächlichkeit des Teilprojekts 4 „Studien- und Laufbahnberatung

am Gymnasium“. Dieses kann die an den Hochschulen festgestellten Probleme, d.h. Studienfachwechsel und Studienabbruch in den ersten Studienjahren, nicht lösen.

Ausserdem hat der VSG 9 Forderungen zum Lehrplan 21 formuliert: Für das 9. Schuljahr haben die Bestimmungen des Maturitätssanerkenntnisreglements gegenüber dem Lehrplan 21 Vorrang. Eine Landessprache wird als erste Fremdsprache gelernt und gelehrt. Die Sprache des Lehrplans muss klarer und damit allgemeiner verständlich werden. Der Fachbereich „Natur und Technik“ muss im 3. Zyklus in die Fächer Biologie, Chemie und Physik, der Fachbereich „Menschen, Zeiten, Gesellschaften“ in die Fächer Geschichte und Geographie aufgeteilt werden. Die Lehrkräfte für den 3. Zyklus (Sekundarstufe I) werden in Fächern und nicht in Fachbereichen ausgebildet. Der Lehrplan 21 kann erst umgesetzt werden, wenn die finanziellen Mittel im jeweiligen Kanton gesprochen und bis zum Ende der Umsetzung gesichert sind. Diese finanziellen Mittel dürfen nicht von anderen Schulstufen, d.h. von der Sekundarstufe II oder der Tertiärstufe abgezogen werden.

Neben noch anderen Themenbereichen möchte ich noch betonen, dass sich der VSG entschieden gegen die Budgetkürzungen in den Kantonen, welche die Zukunft der Studierenden in der Schweiz gefährden, wehrt. Diese Massnahmen trafen in den letzten Jahren und treffen immer noch vor allem die Sekundarstufe 2 und insbesondere das Gymnasium. Der Bund und die Kantone möchten die wirtschaftliche Stärke der Schweiz stärken. Wenn man die Budgetkürzungen betrachtet, welche die Kantone an ihren eigenen Gymnasien vornehmen, sind dies jedoch nur Lippenbekenntnisse. Eine halbe Lektion zu streichen für jede Klasse, wie im Kanton Luzern, scheint nicht viel, doch über die ganze Schulzeit summiert sich das z.B. auf weniger Deutsch- oder Italienischkenntnisse, weniger MINT-Ausbildung. Alles Gebiete, auf die sich die Schweizerische Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) mit ihren Entwicklungsprojekten konzentriert.

Schwerpunktfächer zu streichen, wie im Kanton Bern, gefährdet die Möglichkeit der Industrie, Leute zu rekrutieren, die durch eine vertiefte Allgemeinbildung und zusätzliche Sprachkenntnisse einen Zugang zu fremden Kulturen haben.

Die Löhne der Lehrkräfte zu senken, wie in einigen Kantonen, gefährdet das Engagement der gegenwärtigen Lehrkräfte und macht die Rekrutierung zukünftiger qualifizierter Lehrpersonen unmöglich. Die Löhne der Gymnasiallehrkräfte sind im Vergleich zu andern Berufsfeldern für Akademiker schon jetzt nicht konkurrenzfähig. Der Lehrermangel, der in einigen Fächern schon besteht, wird sich noch verschärfen.

Eine andere Massnahme, die allzu häufig angewandt wird, ist die Erhöhung der Anzahl Wochenlektionen für Lehrkräfte. Die unvermeidliche Folge ist, dass weniger Zeit für die Unterrichtsvorbereitung und weniger Zeit für die Betreuung der Schülerinnen und Schüler vorhanden ist.

Schliesslich zerstört eine Schliessung von Schulen eigene Schulkulturen, bringt längere Schulwege mit öffentlichen Verkehrsmitteln für die Schülerinnen und Schüler mit sich und lässt ihre Verbindung mit der Herkunftsregion schwinden.

Schliesslich wehrt sich der VSG gegen die Kritik des Mangels an Qualität der gymnasialen Matura. Hingegen zeigt eine wissenschaftliche Studie von Prof. Franz Eberle (EVAMAR II), dass die Qualität der gymnasialen Matur gut ist. Diese erreiche einerseits die geforderte breite Allgemeinbildung und andererseits ermögliche sie den Gymnasiastinnen und Gymnasiasten, einen Schritt in Richtung ihrer persönlichen Interessen oder ihrer späteren Studienrichtung zu machen. Die Bildungspolitik sollte für gute Bedingungen an den Gymnasien sorgen, unter anderem durch die Reduktion der Klassengrösse, und nicht die Schule selber kritisieren. Den Schülerinnen und Schülern sollte genügend Zeit zur Verfügung gestellt werden, um Bildung zu erwerben, und den Lehrkräften, um diese zu vermitteln.

Angelo Piller

Rapport – FEDE 2014/15

L'activité de la FEDE en 2014/15 a de nouveau été fortement marquée par les mesures structurelles d'économies (MSE), en particulier celles visant l'enseignement.

Suite à l'assemblée des délégués mouvementée de novembre 2014, qui a été ajournée suite au battage opéré par les représentants du SSP, votre délégué soussigné s'est retiré du comité, estimant que le travail au sein du comité de la FEDE n'était plus possible tant que la question de la participation du SSP n'était pas clarifiée. Une tentative de médiation par une tierce personne ayant été refusée par le SSP, ce dernier s'est finalement retiré du comité de la FEDE et a signifié sa sortie de la faïtière pour la fin 2015. En conséquence, la représentation de l'AFPESS au comité a repris au printemps.

La FEDE nous a activement soutenue dans les négociations sur les mesures d'économie dans l'enseignement, avec le résultat satisfaisant qu'on connaît.

Force étant de constater la faible participation des enseignants lors de la manifestation du 26 juin, nous devons mieux nous mobiliser à l'avenir pour aider la FEDE à maintenir un service public fort, en particulier dans le secteur hospitalier sur lequel planent des nuages menaçants.

FEDE – Bericht 2014/15

Die strukturellen Sparmassnahmen (SSM), besonders jene im Unterrichtswesen, bestimmten auch 2014/15 in grossem Ausmass die Tätigkeit der FEDE.

Nach der sehr bewegten Delegiertenversammlung von November 2014, welche unter dem Dauerbeschluss des VPOD vertagt werden musste, hat der unterzeichnende Vertreter der AFPSS das Komitee der FEDE verlassen, denn eine geordnete Arbeit im Vorstand der FEDE wurde unmöglich, solange die Frage der Mitgliedschaft des VPOD nicht geklärt war. Eine Vermittlung zwischen FEDE und VPOD mittels einer neutralen Drittperson schlug der VPOD aus, verliess den Vorstand und reichte den Rücktritt aus der FEDE zu Jahresende 2015 ein. Daraufhin wurde die Vertretung der AFPSS ab Frühling wieder fortgesetzt.

Die FEDE hat uns in den Verhandlungen um die Sparmassnahmen im Unterrichtswesen tatkräftig unterstützt, mit den in der Zwischenzeit bekannten zufriedenstellenden Resultaten.

Es muss jedoch festgehalten werden, dass unsere Beteiligung an der Demo am 26. Juli sehr schwach war – in Zukunft müssen wir vermehrt mobil machen und die FEDE in ihrem Bestreben nach einem starken öffentlichen Dienst unterstützen, insbesondere im Gesundheitswesen, über dem sich sehr Besorgnis erregende Wolken zusammenbrauen.

Patrick Bergem

Rapport – FAFE 2014/15

Pour le rapporteur, l'activité de la FAFE en 2014/2015 a consisté en ses six premiers comités et deux Assemblées des délégués en novembre. Elle a été marquée par cinq dossiers: celui des mesures structurelles d'économies (MSE) en général et dans l'enseignement, traversé par le conflit entre le SSP et la FEDE; de l'évaluation du personnel enseignant; du taux d'activité dans le primaire; de la nouvelle Loi sur l'enseignement spécialisé et de la révision de la loi scolaire (LS) et de son règlement (RLS).

Après une consultation qui a exprimé une vive opposition aux MSE dans l'enseignement, une belle manifestation le 9 avril 2014 et la remise de la pétition le 1^{er} mai de cette même année, le Conseil d'État n'a modifié qu'une mesure pour... representer le même paquet à l'identique! Le bureau de la FEDE est parvenu à convaincre le Conseil d'État de négocier au sein d'un groupe de travail paritaire qui a siégé cinq fois durant l'année 2015. La FAFE a été majoritairement représentée dans celui-ci. Ses travaux ont abouti à une proposition qui paraît acceptable aussi bien au comité de la FAFE qu'à celui de l'AFPESS — elle sera votée par nos membres lors de notre AG du 9 décembre 2015.

Le groupe de travail sur l'évaluation des enseignant-e-s a abouti à un projet pilote. Il reste encore quelques points critiques, notamment du point de vue de la traduction de son esprit (censé encourager les professeurs dans leurs travail et non pas seulement leur donner une qualification au bout de 6 ans) dans la réalité. Une réunion, prévue en janvier 2016, est destinée à un travail d'affinage.

Concernant la réglementation du taux partiel au primaire, laquelle abroge la possibilité d'un 20/80 au profit d'un 40/60, il sem-

blerait, après une lutte de longue haleine, que l'on s'achemine vers une issue satisfaisante pour nos collègues de l'enseignement primaire qui ont des conditions de travail très dures.

Quant à la loi sur l'enseignement spécialisé, à propos de laquelle la FAFE a demandé instamment sa réécriture au vu notamment du sort réservé aux classes de développement — en pointant l'absence de moyens pour former et décharger les enseignants devant accueillir un élève handicapé dans leur classe, — elle demeure vague et son règlement est inexistant.

Enfin, suite aux retours critiques des associations concernant l'avant-projet du RLS, lequel traduit une volonté d'économies, de contrôle accru des enseignants (création d'échelons hiérarchiques intermédiaires, rôle accru du conseil des parents) et de démultiplication des tâches pour les enseignants, une nouvelle ronde de négociations aura lieu dès janvier 2016. C'est au sein de celle-ci que se renégociera la mesure 1 des MSE qui a été jusqu'ici sortie du paquet d'économies et qui constitue à elle seule un potentiel d'économies d'1,8 millions environ.

Notons encore que Patrick Bergem, après de très bons et loyaux services, démissionne du comité de la FAFE. J'y représenterai seul l'AFPESS à l'avenir. Merci Patrick pour tout le travail que tu as fourni !

Emmanuel Mejía

Bericht – DFL 2014/15

Die Tätigkeit des DFL konzentrierte sich auf sechs Komitees und zwei Delegiertenversammlungen im November. Sie war gekennzeichnet durch fünf Themen: dem der strukturellen Sparmassnahmen (SSM) im Allgemeinen und im Bildungsbereich, überlagert durch den Konflikt zwischen der Gewerkschaft VPOD und der FEDE; der Lehrerbeurteilung; der Pensenregelung in der Primarschule; dem neuen Gesetz über die Sonderpädagogik und schliesslich der Revision des Gesetzes über die obligatorische Schule (SchG) und dessen Ausführungsreglement (RSchG).

Nach einer Vernehmlassung, welche eine heftige Opposition gegen die SSM im Bildungsbereich ausgelöst hat, einer erfolgreichen Demonstration am 9. April 2014 und der Einreichung einer Petition am 1. Mai hat der Staatsrat lediglich eine Massnahme verändert um dann ein identisches Paket zu unterbreiten! Dem Büro der FEDE ist es gelungen, den Staatsrat zu überzeugen, innerhalb einer paritätischen Gruppe, die 2015 fünfmal getagt hat, Verhandlungen zu führen. Der DFL war darin mehrheitlich vertreten. Ihre Arbeiten haben zu einem Vorschlag geführt, der sowohl dem Komitee des DFL wie auch dem VFM akzeptabel erscheint. Über diesen Vorschlag werden unsere Mitglieder an unserer GV vom 9. Dezember 2015 abstimmen.

Die Arbeit über die Lehrerbeurteilung hat zu einem Pilotprojekt geführt. Es fehlen noch einige kritische Punkte, vor allem in der Übertragung des eigentlichen Zieles (Förderung der Lehrkräfte in ihrer Arbeit und nicht nur als Qualifikation nach 6 Jahren) in die Realität. Eine im Januar 2016 vorgesehene Sitzung ist für eine Detailarbeit vorgesehen.

Was die Reglementierung der Pensenregelung in der Primarschule betrifft, welche die Möglichkeit der Regel 20/80 zugunsten der 40/60 aufhebt, scheint es, dass es nach einem langen und harten Kampf zu einem zufriedenstellenden Ergebnis für unsere Kollegen und Kolleginnen in der Primarschule, welche unter schweren Arbeitsbedingungen leiden, kommt.

Betreffend des Gesetzes über die Sonderpädagogik, hat der DFL dringend eine Überarbeitung gefordert, vor allem der Punkte, die im Bereich der Entwicklungsklassen vorgesehen sind, indem er auf die fehlenden Mittel, um die Lehrkräfte, die einen behinderten Schüler oder eine behinderte Schülerin in ihre Klassen aufnehmen müssen, entsprechend auszubilden und zu entlasten. Das Gesetz bleibt vage und ein Reglement existiert nicht.

Schliesslich, nach den kritischen Rückmeldungen der Lehrervereinigungen zum Vorentwurf des RSchG, welcher einen Sparwillen, eine erhöhte Kontrolle der Lehrkräfte (Schaffung von hierarchischen Zwischenstufen, wichtigere Rolle des Elternrats) und Zusatzaufgaben zu Tage bringt, wird eine neue Verhandlungsrunde ab Januar 2016 stattfinden, innerhalb dieser wieder über die Massnahme Nr. 1, die bislang aus dem Sparpaket herausgenommen wurde und die einem Sparpotential von ungefähr 1,8 Millionen entspricht, verhandelt wird.

Zuletzt möchte ich auf den Rücktritt aus dem Komitee des DFL von Patrick Bergem hinweisen. Ich werde dort zukünftig allein der VFM vertreten. Danke dir Patrick für die exzellente und loyale Arbeit, die du dort geleistet hast!

Emmanuel Mejía
(deutsche Übersetzung: Angelo Piller)

Comptes 2014

Pertes et profits 2014

Abschluss 2014

	2013 Comptes		Budget		2014 Comptes	
	Dépenses Aufwand	Recettes Ertrag	Dépenses Aufwand	Recettes Ertrag	Dépenses Aufwand	Recettes Ertrag
Cotisations		42'440.00		47'000.00		42'660.00
Intérêts CCP + deposito		45.60		45.00		31.10
Protékta, prime	3'454.50		3'500.00		3'454.50	
Salaires prés.-vice-prés	23'859.30		25'500.00		22'881.55	
Comité	7'195.60		7'500.00		6'435.40	
Cotisations FAFE	748.90		800.00		1'569.50	
Frais de secrétariat	210.20		200.00		75.00	
Bulletin AFPESP	1'393.20		1'400.00		755.15	
Taxes Poste	86.95		100.00		77.55	
Représentations SSPES	392.30		1'100.00		504.70	
Site internet	1'043.55		1'500.00		1'066.75	
Journées SSPES			1'700.00		1'805.00	
Divers	558.10		2'500.00		1'329.60	
Excédent des recettes	3'543.00		1'245.00		2'736.40	
Excédent des dépenses						
	42'485.60	42'485.60	47'045.00	47'045.00	42'691.10	42'691.10

Bilan au/Bilanz per 31.12.2013

	Aktiven	Passiven
Casse	0.00	
CCP	22'596.55	
	10'846.80	
Compte Deposito		
Deb. Impôt anticipé		2'533.95
Actif / Passif transitoire	3600.00	30'966.40
Capital 31.12		3'543.00
Perre/Bénéfice	37'043.35	37'043.35

Bilan au/Bilanz per 31.12.2014

	Aktiven	Passiven
Kasse	0.00	
Post	25'328.20	
Deposito	10'867.60	
Deb. Verrrechnungssteuer		
Transitor. Aktiven/Passiven	1'050.00	34'509.40
Eigenkapital		2'736.40
Jahresverlust/-Überschuss	37'245.80	37'245.80

Résultats financiers

Les comptes 2014 se sont soldés par un bénéfice de CHF 2'736.40.
La situation de l'AFPESS reste ainsi appréciable avec, au 31 décembre 2014, une fortune de CHF 36'195.80.

Le budget 2015 devrait présenter un bénéfice de CHF 430.-.

Serge Castella

Rechnungsabschluss

Die Jahresschlussrechnung 2013 ist mit einem Gewinn von 2'736.40 Franken abgeschlossen.

Die finanzielle Situation des VFM bleibt somit mit einem Guthaben von 36'195.80 Franken (am 31. Dezember 2014) erfreulich.

Für das Jahr 2015 erwarten wir einen Gewinn von 430 Franken.

Serge Castella